



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 21 novembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 novembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Gabriel GLATH, Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Grégoire LEININGER.
- ✓ Excusés : **9**
Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Davis SUCK.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **8**
Madame, Messieurs Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Jean MEKETYN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL,
- ✓ Absents : **6**
Madame, Messieurs HASSINGER Sabrina, BORN Guy, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE.

12.RESSOURCES HUMAINES

OBJET : ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE DROIT PUBLIC DU SYDEME

Afin de permettre aux agents d'exercer leurs missions dans le sens de l'exercice d'une responsabilité éclairée, le règlement intérieur a pour ambition de définir de manière claire et précise un certain nombre de règles qui régiront les relations au sein des services.

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.

Contrairement au Code du travail qui impose un règlement intérieur dans les entreprises employant plus de 50 salariés, sa rédaction n'est pas obligatoire dans la fonction publique mais reste recommandée. Pour mémoire, un règlement intérieur à l'attention des salariés de droit privé a été adopté dès 2011.

Le règlement intérieur, en annexe, est destiné à tous les agents du Sydeme, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

VU l'avis unanime du Comité social territorial auprès du CDG 57 du 18 octobre 2023.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'adopter le règlement intérieur sur la base du document joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 novembre 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 06 DEC. 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC. 2023